

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'Hospice général gardera la gestion de ses activités pour aînés et pour personnes dépendantes**

**(Genève le 11 décembre 2007)**

**Après discussions avec des repreneurs potentiels, le Conseil d'administration décide de garder la gestion de la Maison de l'Ancre et les activités communautaires pour aînés.**

Au printemps 2007, le Conseil d'administration de l'Hospice général avait mandaté la Direction afin de trouver des repreneurs pour certaines activités dont il assume la gestion en raison de facteurs historiques. Les secteurs concernés étaient le Centre d'animation pour retraités (CAD), les Maisons de vacances pour personnes âgées (La Nouvelle Roseraie et le Chalet Florimont) et la Maison de l'Ancre, qui accueille des personnes dépendantes de l'alcool.

La Direction a eu de nombreux contacts avec les milieux susceptibles de reprendre ces activités. Si certains partenaires se sont montrés intéressés, aucun ne pouvait garantir la pérennité des prestations, contrairement au souhait du Conseil d'administration.

Face à ces constats, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 10 décembre, que l'Hospice général gardera la gestion des activités pour aînés et de la Maison de l'Ancre dont il a toujours souligné l'utilité sociale.